

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20-24 octobre 2003

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2003/INF/11

17 octobre 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

PARTICIPATION DU PAM AU PROCESSUS D'APPELS COMMUNS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

CONTEXTE

1. À sa troisième session ordinaire qui s'est tenue en octobre 2002, le Conseil d'administration a pris note du document d'information sur le processus d'appels communs (CAP) (WFP/EB.3/2002/INF/24). Ceci faisait suite à l'exposé oral sur le CAP fait par M. Ross Mountain, Coordonnateur assistant des Secours d'urgence et Directeur du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Genève, lors de la session annuelle du Conseil en 2002. Le document susmentionné donnait des informations sur la participation du PAM au CAP et sur les efforts déployés par le Programme pour renforcer le processus.
2. Le PAM joue un rôle capital dans le processus d'appels communs. Pour le Programme le CAP n'est pas uniquement un document, il est aussi un processus de coordination qui intègre un grand nombre d'acteurs et d'activités. Ses besoins et les contributions des donateurs au titre du CAP sont systématiquement plus importants que ceux de toutes les autres organisations des Nations Unies.
3. En général, le secteur alimentaire est mieux financé que les autres secteurs. En 2002 par exemple, 88 pour cent des besoins alimentaires ont été couverts, contre seulement 68 pour cent des besoins pour l'ensemble des activités au titre du CAP. Outre le secteur de l'aide alimentaire, le PAM participe aussi à tout ce qui concerne la logistique, les communications, la sécurité et la coordination sur le terrain.
4. Le PAM a souvent appelé l'attention sur la nécessité d'accroître le financement des secteurs non alimentaires. Sans programmation complémentaire dans les domaines tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et le développement agricole, l'efficacité des interventions d'aide alimentaire est limitée. Le Directeur exécutif, en sa qualité d'envoyé spécial du Secrétaire général pour les besoins humanitaires en Afrique australe, s'est fait l'avocat résolu de l'appui aux secteurs non alimentaires du CAP.
5. Sur le terrain, le PAM joue un rôle important dans l'examen et l'élaboration de nombreux éléments généraux essentiels du CAP, en particulier l'analyse du contexte général, la mise en place du scénario, la planification d'urgence et les stratégies de redressement. Autour de ces secteurs clés, le Programme s'est attaqué à d'importants problèmes touchant à de multiples secteurs comme le VIH/SIDA, la problématique hommes-femmes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI).
6. Le CAP est un point permanent de l'ordre du jour du Comité permanent interorganisations¹ (IASC) et le PAM participe activement tout au long de l'année aux débats du IASC sur de nombreuses questions concernant le CAP. En effet, attachant une grande importance à ce processus, le PAM a appuyé sans relâche l'inscription permanente du CAP à l'ordre du jour du groupe de travail de l'IASC. Le PAM participe aussi au sous-groupe de travail de l'IASC sur le CAP qui s'occupe spécifiquement de ce processus;

¹ Le Comité permanent interorganisations comprend des membres (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], OCHA, Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], Fonds des Nations Unies pour la population [UNFPA], Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [HCR], Programme alimentaire mondial [PAM], Organisation mondiale de la santé [OMS]) et des invités permanents (Comité international de la Croix-Rouge, Conseil international des agences bénévoles, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, InterAction, Organisation internationale pour les migrations, Comité permanent pour la réponse humanitaire, Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et Banque mondiale).



le groupe se réunit en général tous les mois, avec un calendrier particulièrement chargé au quatrième trimestre, qui aboutit au lancement du CAP.

7. En 2002, le PAM a mis au point une approche institutionnelle du CAP. Le Programme est ainsi à même de poursuivre une stratégie qui ajoute de la valeur à ses opérations, appuie une action humanitaire cohérente et renforce la confiance des donateurs dans les interventions humanitaires des Nations Unies.

RENFORCEMENT DU PROCESSUS

8. Depuis son approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1991, le CAP s'est beaucoup amélioré en tant qu'instrument d'établissement de la stratégie et de coordination. Le PAM a participé et adhéré de manière importante et résolue au processus du CAP ainsi qu'au plan d'action approuvé par l'IASC en vue de son renforcement (connu sous le nom de rapport Bassiouni), qui met l'accent sur l'engagement de la hiérarchie supérieure à l'égard du processus et sur le rôle du CAP en tant qu'instrument de planification stratégique et de coordination.
9. La capacité à définir les besoins, la stratégie utilisée pour assurer la sécurité alimentaire et la manière dont cette stratégie s'insère dans le contexte humanitaire général constituent des éléments essentiels de la crédibilité du CAP. Dans les opérations d'urgence complexes, le PAM s'efforce, en tant qu'acteur de premier plan dans le secteur de l'aide alimentaire, de présenter un tableau clair des besoins évalués. L'évaluation occupe à l'heure actuelle un rang de priorité élevé dans les préoccupations interinstitutions ainsi que dans celles du PAM.
10. Le CAP offre un instrument d'une grande souplesse qui doit être utilisé pour la coordination et le plaidoyer dans les situations de transition, jusqu'à ce que le gouvernement concerné soit en mesure de coordonner, de planifier et d'exécuter lui-même les activités de développement, et que les acteurs du développement aient établi une capacité opérationnelle. Le CAP assure la continuité depuis l'opération d'urgence jusqu'au début de la période de reconstruction et de relèvement. Avec l'appui des mécanismes d'intervention interinstitutions déjà en place, il peut faciliter le renforcement des capacités au niveau du gouvernement et de la société civile, en évitant les bouleversements causés par le changement des acteurs principaux. Les CAP pour 2004 comprendront quatre appels dits de transition: Angola, Sierra Leone, Soudan et Tadjikistan. Pour l'élaboration de ces appels, le Groupe de travail sur la transition (présidé par Carol Bellamy, Directeur exécutif de l'UNICEF) de l'UNDG-ECHA (Groupe des Nations Unies pour le développement — Comité exécutif sur les affaires humanitaires) a mis au point des directives provisoires relatives à la transition, qui ont été communiquées aux bureaux de pays en juillet 2003.
11. Le PAM continue d'appuyer les efforts de OCHA pour améliorer la formation des coordonnateurs pour les questions humanitaires (HC) dans le cadre du processus d'appels communs. Les coordonnateurs assurant la direction du CAP, le niveau et la qualité de leur participation influent donc directement sur la qualité de la stratégie fixée et de la coordination pendant toute la durée de l'opération. Comme cela a été le cas les années précédentes, le rôle de dirigeant des coordonnateurs pour les questions humanitaires du processus du CAP sera examiné au cours du prochain séminaire qui doit avoir lieu en novembre. Le PAM accorde une grande importance à ces séminaires, et sa participation y est toujours de haut niveau. En ce qui concerne la réunion de 2003, le Directeur exécutif adjoint des opérations conduira une fois encore la délégation du PAM.



12. À l'invitation pressante du PAM, le Groupe de travail de l'IASC a demandé au sous-groupe de travail sur le CAP de l'IASC de clarifier la nomenclature pour les appels humanitaires et les documents stratégiques et de proposer des critères permettant de déterminer les instruments appropriés de stratégie et d'appel pour une situation d'urgence donnée. La demande a été faite au vu de la prolifération des documents d'appel et de stratégie établis pour les situations de crise. En mars, l'IASC a approuvé les définitions suivantes, qui font partie des orientations techniques pour l'élaboration des CAP pour 2004:

- **Plan d'action humanitaire commune:** Plan stratégique pour l'intervention humanitaire dans un pays ou une région donné qui est élaboré au niveau du terrain par l'équipe de pays de l'IASC. Le coordonnateur pour les questions humanitaires des Nations Unies et l'équipe de pays de l'IASC peuvent, selon leur appréciation, inclure dans ce Plan d'action humanitaire commune d'autres organisations ne faisant pas partie de l'IASC.² En outre, d'autres intervenants importants, tels que le gouvernement hôte et les donateurs, peuvent être consultés durant l'élaboration du plan d'action humanitaire commune. Le plan sert de base à l'élaboration d'un appel consolidé ou d'un appel éclair.
- **Rapport de situation:** Instrument pour la diffusion rapide des informations et des besoins de financement en cas de catastrophes naturelles, publié dans les 48 heures de leur survenue. Les rapports de situation seront maintenant utilisés également dans les situations d'urgences majeures ou complexes imprévues afin de diffuser rapidement des informations regardant les besoins humanitaires et les besoins de financement immédiats.
- **Appel éclair:** Instrument permettant de structurer une intervention humanitaire coordonnée, et de coordonner la collecte de fonds parmi les organisations participantes de l'IASC pour les trois à six premiers mois d'une situation d'urgence. L'appel éclair est publié entre les deuxième et quatrième semaines d'une situation d'urgence. Il présente de manière concise les besoins urgents indispensables, et peut inclure des projets de redressement rapide pouvant être réalisés pendant la période couverte par l'appel.
- **Appel commun:** Lorsqu'une situation d'urgence se poursuit au-delà de la période couverte par un appel éclair (trois à six mois), le coordonnateur de l'intervention d'urgence et l'IASC, en consultation avec le coordonnateur pour les questions humanitaires des Nations Unies et l'équipe de pays de l'IASC, peut estimer qu'un appel commun est nécessaire. Celui-ci doit être élaboré conformément aux directives techniques de l'IASC relatives au CAP.
- **Révision de l'appel éclair, de l'appel commun ou du plan d'action humanitaire commune:** Lorsqu'il est nécessaire de modifier la stratégie humanitaire ou les besoins de financement figurant dans l'appel éclair, l'appel commun ou le plan d'action humanitaire commune indépendant (c'est-à-dire ne comportant pas d'appel), le document est révisé conformément aux directives de l'IASC relatives à la révision des CAP.

² Par exemple: le Service de l'action antimines des Nations Unies, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les organisations non gouvernementales nationales (ONG), etc.



13. Les 16 et 17 juin 2003, la Suède a accueilli la Réunion internationale sur les bonnes pratiques d'action humanitaire. Il a été reconnu à Stockholm qu'il était nécessaire d'assurer un suivi général et systématique des flux d'aide humanitaire. Le PAM souscrit pleinement à cette initiative, qui peut aussi fournir un cadre analytique utile pour les prochains CAP. L'efficacité du CAP sera aussi renforcée si i) les besoins reposent sur des évaluations rigoureuses, ii) les priorités de financement sont plus explicites, et iii) tous les acteurs humanitaires, y compris les ONG et les autres voies bilatérales, sont inclus dans le processus du CAP.
14. À la suite de la réunion de Stockholm, le groupe d'exécution a choisi le Burundi et la République démocratique du Congo comme CAP pilote pour la mise en œuvre des bonnes pratiques d'aide humanitaire. Le PAM a fait sienne cette approche et participera pleinement à cette opération.
15. En 2003, le PAM a renforcé sa participation et son soutien aux activités de plaidoyer liées au CAP. Le Programme continue de participer aux réunions de stratégie de plaidoyer en préparation du lancement du processus d'appels communs au mois de novembre, et de fournir des matériels visuels qui sont appréciés, comme des courts-métrages et des photographies. Le PAM a aussi participé activement à la production d'informations ciblées sur le CAP, en particulier pour les pays donateurs et le lancement des CAP au niveau du terrain.

GESTION INTERNE DU CAP AU PAM

16. Le PAM a beaucoup progressé ces dernières années en ce qui concerne l'institutionnalisation de l'approche du CAP. Comme le CAP couvre des domaines tels que la planification stratégique, l'évaluation des besoins, la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer, il devient assez difficile à gérer au sein de l'Organisation du fait que l'élaboration et la mise en œuvre des appels communs font intervenir un grand nombre de fonctions et de services.
17. En conséquence, le PAM a établi un réseau de coordonnateurs du CAP au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Ce réseau est le moteur de l'engagement du Programme à l'égard du CAP et fournit de nombreuses occasions d'échanges d'informations et de données d'expérience. Les problèmes posés par le processus d'appels communs sont complexes; il est donc capital d'investir dans les ressources humaines et dans l'opération.
18. Pour ces raisons, le PAM a intégré son programme de formation au CAP pour 2003 dans celui de OCHA. Au cours de l'été, 11 ateliers de terrain ont été tenus afin d'élaborer des stratégies humanitaires communes; y ont participé notamment les coordonnateurs du CAP au PAM, les directeurs de pays, d'autres agents et le reste de l'équipe de pays de l'IASC. En outre, deux fonctionnaires du PAM ont participé aux cours de formation des formateurs sur le CAP afin de contribuer aux sessions interinstitutions de formation au CAP.
19. Le PAM a aussi apporté un soutien complémentaire ponctuel aux bureaux de pays pour l'élaboration des documents du CAP, y compris les appels éclairs. Un soutien de ce type a été apporté au bureau de la Côte d'Ivoire pour l'élaboration du CAP concernant la Côte d'Ivoire et du document sous-régional, qui a été publié au mois d'avril de cette année.



20. Pour compléter le programme de formation au CAP et renforcer la participation du PAM à l'activité, une directive du Département des Opérations sur le sujet (OD2002/006) a été diffusée à tout le personnel. La directive traite des rôles et des responsabilités, ainsi que de l'établissement des rapports financiers en rapport avec le CAP et propose des directives pour les projets du PAM dans le cadre du processus d'appels communs.

CONCLUSION

21. Le lancement mondial du processus d'appels communs aura lieu les 18 et 19 novembre 2003, avec la participation du Directeur exécutif du PAM qui sera alors à Bruxelles.
22. Le PAM reste profondément attaché au CAP et continue de renforcer son engagement dans le processus. La valeur du CAP, tant comme objectif stratégique que comme instrument de coordination, est maintenant connue dans toute l'Organisation; le PAM continuera à mettre tout en œuvre pour que ce processus améliore l'exécution des programmes généraux d'aide humanitaire au profit des bénéficiaires.

